DOSSIER D'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'ACCÈS À UN CRFPA

Merci de compléter ce dossier sous format numérique et de l'envoyer par mail obligatoirement au secrétariat de l'IEJ (julie.vovard@unilim.fr)
À défaut, tout dossier illisible sera considéré comme irrecevable

Pour être inscrits à l'examen d'entrée au CRFPA les candidat·es doivent obligatoirement compléter le formulaire d'inscription à l'examen avant le 31 décembre de l'année précédant la session d'examen
(Arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats)

NOM :

Prénom·s :

Date de naissance :

Adresse électronique personnelle :

- ◯ Première présentation à l'examen
- ◯ Seconde présentation à l'examen
- ◯ Troisième présentation à l'examen

➢ Aménagement d'examen (renseignements service Handicap et Aménagements FDSE)

- ◯ Demande en cours
- ◯ Aménagement accordé

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(compléter à la main)

Je soussigné·e, _____,

atteste sur l'honneur ne pas m'être présenté·e plus de deux fois à l'examen d'entrée au CRFPA et ne pas être inscrit·e pour cet examen dans une autre Université.

Je sais que toute fausse déclaration de ma part entraînera poursuites et invalidation de mes résultats à cet examen.

Fait à :
Le :

Signature :

NOM :	
Prénom :	

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVES OBLIGATOIRES :

- ✓ Note de synthèse (5 heures)
- ✓ Droit des obligations (3 heures)

ÉPREUVES AU CHOIX :

Pour rappel, le choix de l'épreuve de procédure dépend du choix de la matière de spécialité (cf. arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats).

Cochez la case de votre choix :

- ◯ Droit civil / Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
- ◯ Droit des affaires / Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
- ◯ Droit social / Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
- ◯ Droit pénal / Procédure pénale
- ◯ Droit administratif / Procédure administrative, modes amiables de résolution des Différends
- ◯ Droit international et européen / Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
- ◯ Droit international et européen / Procédure administrative, modes amiables de résolution des différends
- ◯ Droit fiscal / Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
- ◯ Droit fiscal / Procédure administrative, modes amiables de résolution des différends

Date :
Signature :

Les candidat·es ont jusqu'au 30 avril pour modifier leur choix relatif aux matières écrites d'admissibilité *(Arrêté du 17 octobre 2016)*

Dans cette hypothèse, le candidat doit informer, par mail, le secrétariat de l'IEJ